## **MEDIAPART**

PAUVRETÉ - ANALYSE

## Écrans plats ou impayés de cantine : le fantasme des pauvres irresponsables

15 SEPTEMBRE 2021 | PAR FAÏZA ZEROUALA

Ces derniers jours, plusieurs histoires ont enflammé les médias, stigmatisant à chaque fois des personnes pauvres accusées de mal gérer leur argent ou de frauder. Pour les sociologues Vincent Dubois et Denis Colombi, ces affirmations reposent sur des fantasmes mais sont ressuscitées à intervalles réguliers pour des raisons politiques.

Cet article vous est offert.

Découvrez notre offre spéciale et passez à l'illimité! 🕨 Je m'abonne

e problème avec les polémiques, c'est qu'elles ne sont pas infinies. Alors rien ne vaut le recyclage de vieilles antiennes. Et cela vaut aussi lorsqu'il s'agit de brocarder les plus pauvres.

Ces derniers jours, plusieurs histoires ont illustré cette tendance. Elles n'ont d'autre lien entre elles que de concerner des familles en difficulté et de montrer à quel point l'appel à se responsabiliser ne vise que les plus modestes. Surtout dans ce moment particulier où la pauvreté s'accroît, et que 45 % des Français interrogés ont indiqué avoir perdu des revenus, comme l'a démontré <u>la dernière enquête du Secours populaire (https://www.secour spopulaire.fr/barometre-pauvrete-ipsos)</u>, publiée le 10 septembre.

Premier exemple : un enfant de 7 ans, scolarisé à Saint-Médard-de-Guizières (Gironde), a été exclu de la cantine scolaire le 10 septembre, pour cause d'impayés. Il a été escorté chez lui par un policier municipal à l'heure du déjeuner. Ce qui n'a pas manqué de susciter un émoi généralisé.



L'appartement de 14 m2 d'un couple avec deux enfants à Fontenay-sous-Bois, en 2013. © Steven Wassenaar / Hans Lucas via AFP

La maire de la commune, Mireille Conte-Jaubert, a affirmé deux jours plus tard dans un entretien à <u>Sud Ouest (http s://www.sudouest.fr/gironde/libourne/gironde-a-saint-medard-de-guizieres-un-enfant-ramene-chez-lui-par-un-po licier-pour-cause-de-cantine-impayee-5826908.php)</u> qu'elle sollicitait la mère de l'enfant « depuis 2019 » pour régler cette dette qui s'élève selon l'élue à 800 euros, soit « 350, voire 400 repas ». « Je n'ai pas eu d'autres choix pour récupérer l'enfant. Soit j'appelais la police, soit j'appelais les services sociaux », a expliqué à France info (http s://www.francetvinfo.fr/faits-divers/police/gironde-un-enfant-de-sept-ans-prive-de-cantine-et-ramene-chez-lui-p ar-la-police-pour-cause-d-impayes\_4769843.html) la maire du village, assurant avoir fait au mieux.

Invitée sur le plateau (https://www.dailymotion.com/video/x844w9n) de Cyril Hanouna sur C8 le 13 septembre, Chirley, la mère de l'enfant, livre une autre version des faits. Elle commence par raconter que son fils s'est senti humilié par cet incident et a dû subir les moqueries du type « tu vas aller en prison » par ses camarades de classe. Sans emploi, elle a reconnu avoir cumulé 870 euros de dettes de cantine depuis janvier 2020 pour ses deux fils, l'aîné vient d'aller au collège. Elle a expliqué avoir déjà lancé des démarches pour se remettre en règle mais, n'étant pas véhiculée, elle peine à se rendre au Trésor public, dans la ville voisine.

Après avoir été questionnée pendant près de vingt minutes dans tous les sens par les chroniqueurs et accusée de laxisme par certains d'entre eux, la mère de famille a promis qu'elle allait régulariser sa situation au plus vite, avec l'aide financière de sa mère, a-t-elle été obligée de préciser, un peu gênée. Avec une mise en scène propre à ce genre d'émission, Chirley s'est vu proposer par l'animateur d'éponger cette dette en la prenant en charge « avec la production ».

Autre exemple, désormais récurrent. Lors de la rentrée, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a fustigé, sur France 3 le 29 août, le fait que l'allocation de rentrée scolaire soit détournée par les familles à d'autres fins que l'achat des fournitures scolaires. Selon le locataire de la Rue de Grenelle, elle serait utilisée par certaines familles pauvres pour s'offrir des écrans plats, ressuscitant ainsi une vieille accusation lancée notamment par la droite dès 2008.

Le député Édouard Courtial, alors à l'UMP, expliquait <u>dans un entretien (https://www.leparisien.fr/societe/l-allocation-de-rentree-ne-doit-pas-servir-a-acheter-un-ecran-plat-31-08-2008-185907.php?ts=1631722763469)</u> au *Parisien* que l'allocation de rentrée scolaire ne devait pas servir à acheter un écran plat. Mot pour mot les termes et arguments employés par Jean-Michel Blanquer.

Et même s'il y a quelque chose d'absurde à vérifier si les ventes de téléviseurs à écran plat (les tubes cathodiques n'existent plus, donc tous les écrans sont plats par définition) sont en hausse au mois d'août (le mois de versement de l'allocation) et septembre, *Libération, (https://www.liberation.fr/checknews/les-ventes-decrans-plats-augmente nt-elles-en-septembre-comme-le-dit-blanquer-20210831\_FKTO6DNEKZDAFLCDFDFUBKYIRI/)* entre autres, s'y est attelé dans sa rubrique de *fact-checking*.

Résultat, le ministre a tout faux. Deux études de 2002 (https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/PSF/075/RP75-A-CRastier.pdf) et 2013 (https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/147%20-%20ESSENTIEL%20-%20Usages%20ARS.pdf), réalisées par la Caisse d'allocation familiales (CAF), démontrent que les récipiendaires de l'allocation de rentrée scolaire l'utilisent pour acheter des fournitures scolaires, des équipements de sport ou payer la cantine scolaire. Et que les mois de septembre et août sont les pires mois de l'année en matière de vente de télévisions en France.

Enfin, dernière histoire. À Nice, une habitante du quartier des Chênes a vu son bail résilié par l'office HLM Côte d'Azur Habitat parce que son fils de 19 ans a été condamné à 20 mois de prison pour trafic de stupéfiants et serait coupable d'incivilités. Le bail de l'appartement est au nom de cette mère de famille. Là encore, l'affaire a créé de l'émoi et soulevé des interrogations.

Dans <u>Libération (https://www.liberation.fr/societe/logement/a-nice-surenchere-autour-de-lexpulsion-dune-locatai re-20210910\_RVULPMRSYND4X/XK3OQ737U2CE/</u>), Anthony Borré, président de Côte d'Azur Habitat, le plus grand bailleur social du département, et premier adjoint (LR) au maire de Nice, justifie cette future expulsion : « L'urgence sociale ne suffit pas pour prioriser les dossiers. Je prends en compte la méritocratie. Ceux qui ne respectent pas les lois de la République ne sont pas les meilleurs candidats, expose-t-il. On est responsable des actes de ses enfants et

des personnes que l'on héberge sous son toit. Je veux faire savoir à ceux qui trafiquent que je serai intraitable : qu'ils quittent ces quartiers. »

Le 7 septembre, Christian Estrosi, le maire de Nice, a indiqué sur <u>France 2 (https://twitter.com/Caroline\_Roux/status/1435122643968139270?ref\_src=twsrc%5Etfw%7Ctwcamp%5Etweetembed%7Ctwterm%5E1435122643968139270%7Ctwgr%5E%7Ctwcon%5Es1\_c10&ref\_url=https%3A%2F%2Fwww.bfmtv.com%2Fcote-d-azur%2Fexpulsion-d-une-mere-de-famille-a-nice-christian-estrosi-pret-a-lancer-d-autres-procedures\_AV-202109070175.html) que d'autres procédures seront lancées concernant des familles dans la même situation que celle expulsée dans le quartier des Chênes. 70 autres familles sont concernées, a avancé Côte d'Azur Habitat.</u>

## LIRE AUSSI

Contrôler les «assistés»: pourquoi la notion de «fraude sociale» est trompeuse (https://www.mediapart.fr/journal/france/150421/controler-les -assistes-pourquoi-la-notion-de-fraude-sociale-est-trompeuse)

PAR FAÏZA ZEROUALA (https://www.mediapart.fr/biographie/faiza-zerouala)

Où va l'argent des pauvres? (https://www.mediapart.fr/journal/economie/050320/ou-va-l-argent-des-pauvres)
PAR DAN ISRAEL (https://www.mediapart.fr/biographie/dan-israel)

Ce nouveau règlement à l'œuvre, voté fin mars en conseil municipal, a été dénoncé notamment par la Fondation Abbé-Pierre. Son directeur régional, Florent Houdmon, <u>questionnait (https://www.laprovence.com/actu/en-direct/6318765/dans-les-hlm-de-nice-des-expulsions-facilitees-en-cas-de-trafic.html)</u> déjà auprès de l'AFP l'efficacité de la méthode en avril, la comparant à une punition collective.

« Est-ce que la punition collective est la bonne réponse ? C'est injuste et assez aberrant pour les autres occupants », non condamnés mais visés par l'expulsion, voire « irresponsable » selon lui. « Je ne nie pas le droit à la sécurité. Il y a des familles qui subissent le manque de présence policière et d'actions de prévention, mais quand ce ménage aura quitté son HLM, on va le retrouver ailleurs dans des copropriétés dégradées du parc privé. La réponse est dans la répression et la prévention. »

L'affaire de l'enfant privé de cantine a créé la polémique. Face à cela, la Défenseuse des droits, Claire Hédon, s'est « saisie d'office » afin d'enquêter sur la situation de cet enfant et de sa famille. « Les enfants doivent être laissés à l'écart des conflits entre leurs parents et l'administration », a-t-elle rappelé dans un communiqué (https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communique-de-presse/2021/09/un-enfant-exclu-de-la-cantine-scolaire-pour-factures-impayees-et) le 14 septembre.

Dans <u>un rapport (https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-rapport-cantine-num-11.</u> <u>06.19.pdf)</u> publié en juin 2019, le Défenseur des droits avait déjà appelé à ce que le règlement des factures impayées fasse uniquement l'objet de procédures entre les collectivités et les parents, sans impact sur les enfants. L'institution appelle à bannir la pratique du *« déjeuner humiliant »* visant à servir aux enfants des menus différenciés afin de faire pression sur les parents et ne pas recourir aux exclusions.

De son côté, la FCPE, principale fédération de parents d'élèves, a salué l'initiative de la Défenseuse des droits dans un communiqué et rappelle que la restauration scolaire est « un temps éducatif et de socialisation et peut-être, pour certains enfants, le seul repas équilibré de la journée. Il est crucial d'accompagner les familles et non de les mettre à l'index ». La FCPE a rappelé qu'elle défend depuis toujours la gratuité de la restauration, avec une prise en charge par l'État, à l'image de la Suède et de la Finlande. Ce qui éviterait ce genre d'incidents.

Toutes ces histoires démontrent bien comment les personnes pauvres sont accusées avec facilité d'être irresponsables et sont infantilisées. Il faudrait les punir en cas de manquement et les surveiller davantage que toute autre frange de la population.

L'enseignant et sociologue Denis Colombi s'est précisément penché en 2019 sur ce sujet dans son ouvrage *Où va l'argent des pauvres ?* (Payot). Il est formel à propos du mauvais usage de l'allocation de rentrée scolaire : « Aucun rapport, aucune enquête n'est venue la placer sur l'agenda médiatique et politique pour signaler l'existence d'un problème qui demanderait une intervention urgente. Mais en la matière, l'anecdote et la suspicion sont amplement suffisantes et il n'en faut pas plus pour attirer le feu des projecteurs et les commentaires les plus assurés. »

Mais le fantasme perdure. Denis Colombi rappelle aussi qu'en 2015 le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé, au lieu d'un virement, de verser la prime de Noël des allocataires du RSA sous forme de bons d'achat de jouets de 50 euros, un par enfant de moins de 12 ans, pour éviter que l'argent échoie à une autre dépense.

La même année, aux États-Unis, le Missouri a décidé d'interdire l'achat de certains aliments comme les cookies, les chips ou les steaks avec les *food stamps*, les bons alimentaires, parce que trop associés à l'idée de plaisir. Les personnes pauvres sont censées avoir une relation utilitaire à la nourriture et ne savent pas résister à la tentation.

Ce présupposé que les bénéficiaires des allocations et personnes modestes fraudent et ne sont pas responsables, le sociologue Vincent Dubois, auteur de *Contrôler les assistés* (éditions Raisons d'agir), l'a rencontré maintes fois lors de ses travaux de recherche.

Interrogé par Mediapart, il confirme que « cette polémique autour de l'allocation de rentrée scolaire ne repose sur rien d'objectivé, et on fait pourtant des tendances générales. Il n'est pas exclu que quelques familles ne l'utilisent pas pour des fournitures scolaires mais il n'y a aucun moyen de le vérifier. À part si on supervisait les comptes des bénéficiaires par des assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale. Mais cela supposerait un degré très fort de supervision et d'immixtion dans le quotidien des familles pauvres, ce qui deviendrait légitime pour eux mais serait insupportable pour des familles ne serait-ce que de classe moyenne ».

À chaque fois, explique Denis Colombi dans son ouvrage, des considérations morales sous-tendent ces décisions. Les pauvres ne sauraient pas gérer leur argent : « On reproche implicitement de ne pas être capable de se contrôler, de se retenir ou de faire les bons choix. » D'où l'idée récurrente de contrôler les dépenses des personnes pauvres. « Donnez-leur de l'argent, disent ainsi les critiques des revenus d'assistance, et vous les enfermerez dans l'oisiveté, les découragerez de faire des efforts et, finalement, les maintiendriez dans la pauvreté », écrit encore Denis Colombi.

Le sociologue Vincent Dubois relève pour sa part dans ces déclarations une opportunité politique de la part du ministre de l'éducation nationale qui flatte ainsi à peu de frais l'électorat de droite, et « droitise » un peu plus le camp macroniste.

Au-delà de l'aspect opportuniste, Vincent Dubois voit dans ces différentes histoires une réactivation d'un « schème très ancien de mise en cause des comportements des personnes pauvres. Ils sont considérés par une partie de la société comme responsables de leur propre situation, comme n'étant pas courageux ou encore comme ne cherchant pas de travail ».

Ce qui appelle au contrôle des comportements des personnes qui bénéficient des aides publiques, car elles pourraient se rendre coupables d'abus ou de mauvais usage du soutien financier apporté. Certains aimeraient (https://www.lci.fr/politique/video-elections-departementales-allocations-faut-il-exiger-des-contreparties-au-versement-du-rsa-2188950.html) aussi réclamer des contreparties aux plus pauvres, là où ce serait « une hérésie » quand il s'agit d'entreprises, indique Vincent Dubois.

L'affaire de la cantine scolaire est relativement proche, selon lui, et convoque les mêmes mécanismes d'accusation d'incurie, de malhonnêteté ou de combinaison des deux. « Plus il y a de pauvres, plus on met en cause les individus dans la responsabilité de leur situation. C'est comme pour le chômage, plus il est élevé et se stabilise à un haut niveau, plus on accuse les chômeurs, sauf en période de forte crise où on admet un effet conjoncturel. »

L'expulsion locative pour cause de condamnation pénale obéit à la même logique de la responsabilité individuelle et de mise en cause des individus qui subissent ainsi une double peine. Et sans garantie que la sanction soit efficace. De la même manière que le retrait des allocations familiales aux parents d'enfants pour cause d'absentéisme n'a jamais été efficace (https://www.lemonde.fr/societe/article/2010/03/31/suspension-des-allocations-familiales-le-go uvernement-en-appelle-a-la-loi\_1326812\_3224.html). Vincent Dubois juge que « c'est un remède pire que le mal ».